

1. Situation de la côte à Gravelines :

Suite à la tempête Xynthia en 2010, l'État Français a établi un diagnostic de l'ensemble des ouvrages de défenses à la mer.

Pour Gravelines, ces ouvrages sont constitués d'Ouest en Est :

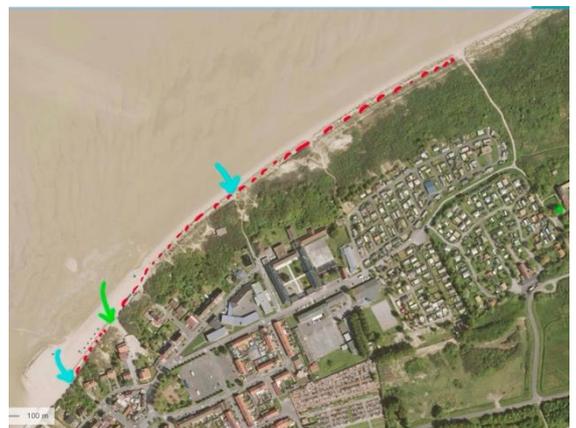
- d'une digue promenade
- d'un milieu dunaire, identifié comme en mauvaise état en 2010 (en orange sur la carte)
- d'une 2eme série de dune sans enjeu en termes de protection des habitations (le CNPE est protégé par une digue derrière la dune)

La 1ere étape du projet SARCC a été de proposer des solutions fondées sur la nature sur la partie identifiée comme franchissable en cas d'évènement météorologique exceptionnel (en orange sur le plan ci-dessous).



Le Projet SARCC a permis d'engager une nouvelle stratégie de gestion du milieu dunaire sur la base d'un compromis en protection face au inondation et maintient des activités proposées sur l'estran (cabines de plages, activités nautiques).

Ainsi les cabines de plages ont été décalées de 15 m permettant l'élargissement du milieu dunaire.



2. Structuration de la compétence GEMAPI :

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a permis de structurer la compétence de Gestion des Milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Ainsi, le Communauté urbaine de Dunkerque, Établissement de coopération intercommunale a pris la compétence GEMAPI sur son territoire et prendra en charge les travaux de confortement des ouvrages de défense à la mer.

3. Stratégie à long terme :

- Poursuite des travaux de confortement du milieu dunaire :

La mise en œuvre des ganivelles dans le cadre du projet SARCC a montré l'efficacité des solutions fondées sur la nature.

La photo ci-contre montre que le milieu dunaire a été reconstitué moins de 3 ans après la pose des ganivelles.

Des études sont désormais en cours pour poursuivre son élargissement.

Ainsi les cabines de plages pourront à nouveau être décaler au cours de l'hiver 2023/2024.

Dans ce cadre, la ville de Gravelines s'engage d'une part à intégrer la question de maintien du milieu dunaire dans sa stratégie de développement touristique et d'autre part à engager des actions de monitoring permettant de suivre son évolution.

- Etude de SFN dans le projet de réfection de la digue promenade :

Des travaux de rénovation de la digue promenade (photo ci-contre) doivent être menés en 2026 (lancement de la maîtrise d'œuvre en 2024/2025).

Au regard des expérimentations menées par ses partenaires du projets SARCC sur des sites comparables, la ville de Gravelines s'engage au côté de la communauté urbaine de dunkerque à étudier la possibilité de coupler à ces travaux de rénovations à des solutions basées sur la nature.

